

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T051-2025

**Portant réglementation temporaire d'occupation du domaine public,
Déménagement 20 rue du 8 mai 1945, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 04 avril 2025 de Mme CŒUR Christiane, pour le stationnement d'un véhicule dans le cadre d'un déménagement au 20 rue du 8 mai 1945,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant le déménagement, il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : La société de déménagement est autorisée à stationner un véhicule sur les 2 places de parking situées à côté de la Mairie montée de la Flette dans le cadre d'un déménagement.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable le vendredi 11 avril 2025 de 07h00 à 15h00.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : La société de déménagement est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Madame CŒUR Christiane, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Madame CŒUR Christiane

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 07 avril 2025

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 07/04/25

